

PER
R-243

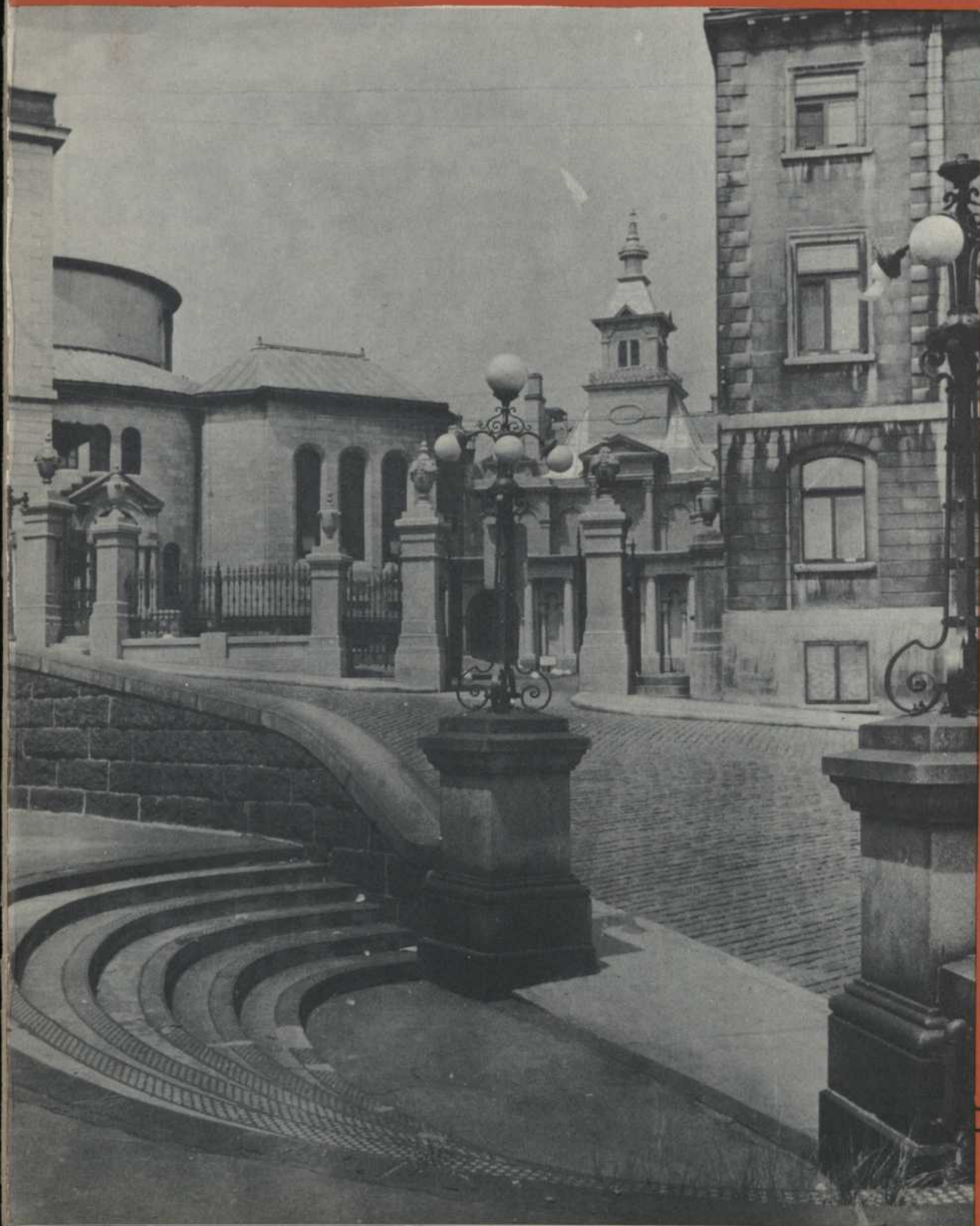


ÉDIFICE DESJARDINS

La Revue

BIBLIOTHEQUE
PAVILLON LALEMANT
COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF

DESJARDINS



Avril 1955
Vol. XXI — N° 4

BILLET

PENCHÉ sur sa table de travail, seul au milieu de ses pensées, le brave homme de coopérateur laissait courir sa plume : le lendemain il me fit remettre ce papier... pour vous.

« Ce n'est pas pour rire que je suis coopérateur. »

« Littérairement, c'est une petite phrase qui fait bien, mais je comprends que c'est tout autre chose que de la rhétorique. »

« Être coopérateur, ce n'est pas une charge qu'on dépose, comme une malle au retour d'un voyage, une charge à temps limité. »

« Quand je suis ici, « seul au milieu de tous », je suis, non plus le professeur, mais le professionnel de la coopération. Le grand mal, le scandale peut-être, ne vient-il pas de ce que les coopérateurs ne le croient plus guère, ne me le rappellent pas, même avec dureté. »

« Tandis que je les crois tous à leurs affaires, à leurs soucis, à leurs plaisirs même, n'est-ce pas mon affaire à moi d'assurer « cette prière de travail, de réflexion, de réconfort, à laquelle les autres ne pensent pas, ou comprennent si mal ? »

« Mais bien sûr : mon travail, mes œuvres, mes soucis, et mes chagrins, je leur dois tout cela ! »

« Je me dois d'abord à tous ceux que l'inquiétude harcèle et abat parfois. »

« Je me dois à tous ces enfants qui respirent, qu'ils le veulent ou non, un air de liberté pas toujours bien comprise. »

« Ces jeunes, oh ! ces jeunes que je voue parfois à toutes les sanctions lorsque j'entends le tapage de leur musique épileptique ou leurs rires épais, ne leur ai-je que prodigué de bonnes paroles, sincères certes, mais toujours si pauvrement humaines ? »

« Hélas, quand ils sont à leur combat, même s'il leur paraît une partie de plaisir, je suis bien tenté de rester là, les bras ballants... »

« Si je travaillais plus que je ne me plains, tout irait mieux, c'est certain. »

« C'est moi qui doit suppléer à leur ignorance, à leur imprévoyance. »

« Rien à faire ? »

« Rien à faire quand je me sens chargé d'eux tous ? Quand je vois leurs besoins, leurs défauts... et aussi que je sais toutes leurs ressources. »

« Il faut que je les accepte tous avec leur incompréhension, leurs soucis et leurs misères, pour mieux les atteindre et les mieux servir. »

« Comme je me sens fort et grand d'en avoir tant sur les épaules. »

JOS. TURMEL

NOTRE COUVERTURE. — Palais épiscopal et Basilique, à Québec. — (Photo : Service de Ciné-photographie.)



La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins,
société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXI, N° 4

QUÉBEC

Avril 1955

Sommaire

	PAGE
Billet.....	JOS. TURMEL..... 62
Éditorial : La vraie solution.....	C. VAILLANCOURT..... 63
Service d'éducation populaire.....	ROSARIO TREMBLAY..... 64
L'encours (assurance en vigueur) de l'Assurance-Vie Desjardins a augmenté de 210% en 1954, ou moins de 9% pour l'ensemble des Cies d'assurance.....	MARCEL CLÉMENT..... 65
In Memoriam..... 66
Revenu net des fermes au Canada.. 66
L'épargne chez les jeunes.....	M ^{me} ONÉSIME NAPERT... 67
Un fait à signaler.....	JOS. TURMEL..... 68
Assemblée générale annuelle de la Société d'Assurance des Caisses populaires.....	JEAN-MARIE GAGNON... 69
Frappons à la tête.....	JOS. TURMEL..... 70
Caisses populaires ayant adhéré à l'assurance-vie « prêt » et à l'assurance-vie « épargne »..... 71
La Semaine de la coopération de 1955..... 71
Réminiscences et souvenirs.....	GÉRARD DESJARDINS... 72
Chèques sans provisions suffisantes et comptes à découvert.....	ROSARIO TREMBLAY..... 73
Les mains pleines.....	JOS. TURMEL..... 74
Quelle est la première fonction de la Caisse populaire Desjardins?.....	PAUL-ÉMILE CHARRON... 76
Un problème tragique.....	P.-É. C..... 77
Service de renseignements..... 78
Consultation légale.....	LE CONSEILLER JURIDIQUE 79
C'est le curé qui écrit.....	JOS. TURMEL..... 79
Éloge de la maîtresse de maison... 80

Rédaction et administration

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS
59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires.....	\$1.50
Pour les autres.....	\$2.00

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, inc., Québec.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Editorial



La vraie solution

DANS nos deux derniers articles éditoriaux, nous avons parlé de caisse d'établissement, caisse-dotation, caisse de prévoyance, dépôts à long terme, etc.

Des Caisses populaires ont organisé chez elles une caisse d'établissement, qui est une section de la Caisse populaire, et dont les membres s'engagent à venir déposer \$2., \$3., \$5., et quelques-uns même \$10. par semaine. Cette manière de procéder est un moyen pratique et efficace d'atteindre le but que l'on poursuit. Trop de gens, hélas ! passent leur temps à crier après les autres, voulant qu'ils fassent pour eux ce qu'ils n'ont pas la volonté ou l'énergie d'entreprendre et de mener à bien eux-mêmes. Ce n'est pas cette sorte de gens qui méritent d'être aidés par de tels organismes, car si ceux-ci avaient la faiblesse de céder à leurs demandes d'emprunt, ce serait prendre le risque de perdre des montants d'argent très utiles à ceux qui se sont préparés à en faire un emploi avantageux et fructueux.

Quelqu'un veut avoir une maison. Jusqu'à présent, il n'a jamais réussi à mettre un sou de côté. Ce monsieur vient cependant demander à la Caisse populaire de lui prêter 100% de la valeur du terrain qu'il veut acheter ou de la maison qu'il fait construire, en promettant de rembourser cet argent de telle façon. Si ce monsieur n'a jamais réussi à épargner la moindre somme, comment remboursera-t-il intérêt et capital, en plus de payer l'assurance sur la maison qu'il achète ou fait construire, et tous les autres frais qu'il peut y avoir ?

Que l'on commence d'abord par mettre

quelques dollars de côté, qu'on se rende capable de se soumettre à un régime de vie raisonnable qui permettra de faire des économies. Nous entendons répéter souvent cette vérité : Dieu nous a faits sans nous mais Il ne nous sauvera pas sans nous.

Nous avons à la mémoire des Caisses populaires de toutes les parties de la province et aussi des coopératives d'habitation qui procèdent de la façon citée plus haut, et personne ne s'en plaint. Au contraire, des gens nous avouent : Nous n'avions jamais pensé qu'il était si facile de mettre \$2. ou \$5. de côté par semaine ; nous ne le faisons pas auparavant parce que nous n'y avons pas pensé ou que nous ne croyions pas la chose possible ; alors, la tentation passant et ayant cinq dollars de reste, nous le dépensons sans trop nous en rendre compte.

Comme nous le rappellions encore tout récemment, si on avait commencé cette manière de procéder il y a dix ans, quinze ans, combien de gens auraient réglé eux-mêmes leur problème d'habitation par la pratique d'une saine économie.

Prenons les moyens d'arriver au succès, en n'oubliant pas que le premier geste à poser nous incombe. N'attendons pas des autres la solution de nos problèmes.

Nous sommes heureux de féliciter les Caisses populaires qui ont adopté cette manière de procéder. Nous voudrions que toutes fassent de même.

L. Vaillancourt

Service d'éducation populaire

MERCREDI le 16 février 1955, à l'occasion d'une réunion des gérants et employés des Caisses les plus considérables affiliées à l'Union régionale de Sherbrooke, le secrétaire-gérant de l'Union, M. René Dupont, exposait en détail l'organisation et le fonctionnement du Service d'éducation populaire de l'Union.

Le premier but de ce Service d'éducation est de mieux faire connaître les Caisses populaires et les services qu'elles offrent. Parmi ces derniers, il convient de mentionner, en tout premier lieu, la pratique de l'épargne afin de favoriser l'effort individuel chez les membres en les aidant à se créer un capital pour le présent et en vue de leur avenir et de leur établissement, et, en second lieu, en leur enseignant l'entraide rendue possible grâce à ces économies déposées à la Caisse, qui, elle, les prêtera volontiers à ceux de ses membres qui offrent les garanties morales et matérielles requises conformément aux conditions statutaires.

Voici le schéma du Service d'éducation populaire qui a été soumis à cette occasion :

Clubs d'épargne :

1° Organiser et développer les clubs d'épargne chez les salariés (usines, magasins, bureaux) en collaboration avec les associations patronales et syndicales. Congrès annuel si possible.

Journées d'étude de comté — Enquêtes paroissiales :

2° Organiser et développer l'épargne dans le milieu rural en collaboration avec l'U.C.C. et les administrateurs de nos Caisses populaires.

a) Campagne de propagande rationnelle dans le milieu paroissial.

b) Journées d'étude de comté.

c) Enquêtes (*surveys*) pour trouver les causes susceptibles d'améliorer l'épargne dans nos Caisses populaires qui ne se développent pas ou reculent.

d) Organisation d'une campagne d'é-

pargne diocésaine dans nos Caisses populaires.

Caisses d'épargne scolaires :

3° En collaboration avec nos Caisses populaires, la Société Saint-Jean-Baptiste (dans les villes) et l'U.C.C. dans les campagnes et avec les Commission scolaires.

Fonder et développer les Caisses scolaires dans le diocèse où la comptabilité de nos Caisses populaires est bien tenue.

Un congrès annuel des responsables si possible pourrait être tenu.

4° Propagande par l'entremise des journaux et de la radio si possible.

Organiser une chronique mensuelle sur la Caisse populaire dans le *Messenger Saint-Michel*.

Épauler l'aumônier - propagandiste diocésain pour faire connaître notre mouvement dans les milieux du clergé et des communautés religieuses (hommes ou femmes).

Le Service d'éducation populaire devrait réussir à diminuer l'imprévoyance et le gaspillage. S'il parvient, en plus, à répandre l'idée de la prévoyance en favorisant l'épargne méthodique, il sera une véritable bénédiction.

Le grave problème de l'imprévoyance et du gaspillage se pose également dans d'autres pays dont les citoyens ont pourtant la bonne réputation d'être travailleurs, sobres et économes. Pour vous en convaincre davantage, qu'il soit permis de reproduire ici une partie du discours d'un président d'une Caisse suisse rapportée dans le *Messenger Raiffeisen*, de janvier 1955.

« Hélas, s'il n'y a pas assez d'épargne, il faut bien le dire, beaucoup vivent au jour le jour. Ils mangent le lendemain ce qu'ils ont gagné la veille. Il y a encore des ouvriers qui dépensent en quelques heures tout l'argent qu'ils ont péniblement gagné durant la quinzaine. Ce manque d'épargne est un défaut qu'on rencontre surtout chez les jeunes gens à l'heure actuelle. Si on

parvenait à leur inspirer le goût de l'épargne, on aurait contribué largement à les faire avancer dans la voie du bien et à assurer le bonheur de leur vie tout entière.

« Quant à nous, nous sommes pour la plupart dans une situation modeste, qui exige la simplicité et le travail. Une sage réserve nous guidera donc dans l'établissement de notre budget journalier ; nous éviterons les dépenses qui pourraient mettre de la gêne dans la famille et tout en épargnant un peu, et petit à petit, nous trouverons encore le moyen de donner autour de nous à ceux qui sont dans le besoin. Donc, épargne sans avarice, mais sage prévoyance, voilà la vraie formule.

« Si nous sommes économes, nous aurons encore cet esprit d'ordre qui assigne à chaque chose sa place et à chaque occupation son heure. On a dit que l'économie et l'ordre avaient la valeur de l'or et de l'argent. Prendre des habitudes d'épargne, éviter les choses superflues et inutiles, s'entourer de prévoyance, voilà comment on se forme pour une vie utile et comment on prépare son avenir. Si je vous parle de ces détails, Messieurs, c'est que je sais leur influence sous le double rapport moral et religieux. »

Il convient donc de suivre de près l'expérience de l'Union régionale de Sherbrooke et de l'imiter ailleurs si elle s'avère heureuse. Des gens mal informés font grief aux Caisses populaires de ne pas prêter davantage, malgré les millions qu'elles ont d'investis en prêts personnels ou immobiliers ; il est sûr que, si les fonds disponibles étaient plus considérables, il serait possible de rendre encore plus de services dans le domaine du crédit. Nous espérons que les Caisses populaires coopéreront de toutes leurs forces avec le nouveau Service d'éducation populaire pour en faire un succès.

ROSARIO TREMBLAY

L'encours (assurance en vigueur) de l'Assurance-Vie Desjardins a augmenté de 210%, en 1954, vs moins de 9% pour l'ensemble des cics d'assurance

NOUS sommes en pleine période de rapports annuels. S'il nous fait plaisir de faire ressortir les activités des corporations canadiennes, c'est pour nous une double joie, lorsque l'occasion nous est donnée, de démontrer la marche en avant d'institutions financières contrôlées par les nôtres.

Son total d'assurances en vigueur atteint les \$68,405,016. après seulement 6 années d'opération

Comme on sait sans doute, l'Assurance-Vie Desjardins est l'une des plus jeunes institutions qui se soient adonnées au commerce de l'assurance-vie au Canada. En effet, elle a débuté en 1949 seulement dans ce domaine mais on peut lui attribuer avec raison ces fameux vers du poète... « aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années ». Son total d'assurances en vigueur n'a-t-il pas passé de \$1,149,283. à la fin de sa 1^{re} année d'opération, à \$21,960,305.15 à la fin de 1953 et, pour 1954, n'atteint-il pas le chiffre record de \$68,405,016.30 ? Cette augmentation de \$46,444,763. pour l'an dernier seulement, représente un pourcentage de hausse de 210% environ, au regard d'une avance moyenne globale de moins de 9% pour l'ensemble des assurances en vigueur au pays à la fin de 1954 par rapport à 1953.

Explications nécessaires en marge de certaines comparaisons fort avantageuses

De tels progrès phénoménaux durant le court espace de 6 ans démontre bien que l'Assurance-Vie Desjardins répondait à un besoin de l'heure. En marge des données précitées, nous tenons, toutefois, en toute justice, à faire remarquer au monde de l'assurance et au public en général que sur l'augmentation de \$46,444,-

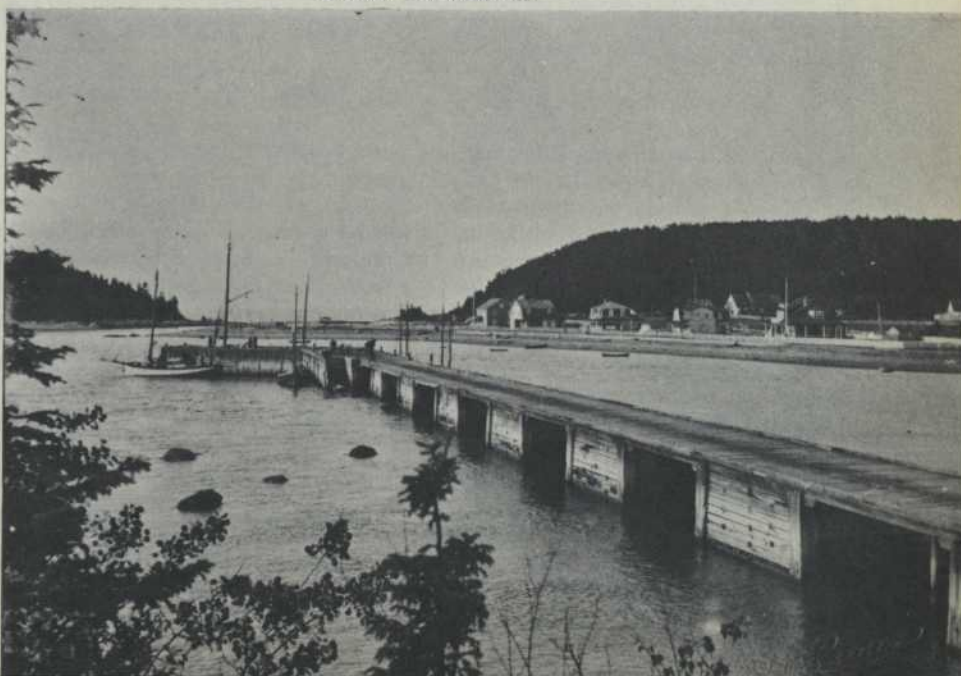
703.15 seulement \$14,626,719.15 représentait l'augmentation de ses affaires régulières et que le solde, soit \$31,817,994. provenait de l'assurance vie « prêt » et « épargne ». Somme toute, certains diraient, en d'autres termes, que son encours aurait augmenté de près de 70% au regard de moins de 9% pour l'ensemble des compagnies d'assurance-vie, mais comme le chiffre de \$23,000,000,000. d'assurance-vie en vigueur au pays à la fin de 1954 par rapport à celui de \$21,500,000,000. pour 1953, embrasserait le domaine entier de l'assurance-vie, nous sommes portés plutôt en faveur de la comparaison du premier paragraphe, comparaison qui est tout à l'honneur des dirigeants de l'Assurance-Vie Desjardins.

L'assurance-vie est essentiellement une méthode coopérative qui repose sur l'épargne, etc.

Il ressort, en outre, du 6^e rapport annuel de l'institution précitée qu'au nombre des contrats, le pourcentage de leur maintien en vigueur a été de 92.3% en 1954

contre 94.2% en 1953 et au montant de l'assurance, le pourcentage a été de 91.4% contre 93.1%. Ces baisses modestes ne sont nullement étonnantes, car il y a eu augmentation beaucoup plus considérables des taux de résiliation dans l'ensemble du commerce de l'assurance-vie au Canada, par suite de l'ajustement économique qui s'est produit en 1954. Avec les prédictions de redressement des affaires cette année au pays, on peut logiquement s'attendre à ce que les taux de résiliation s'améliorent de leur côté, d'autant plus qu'ils sont de plus en plus nombreux les Canadiens qui réalisent les bienfaits de l'assurance-vie. Cette dernière est essentiellement une méthode coopérative qui repose sur le ressort de l'épargne et de l'initiative particulière et qui permet aux gens, en mettant de côté une partie de leur revenus pendant les années productives, de faire quelques provisions pour le moment inévitable où leur revenus cesseront pour cause de décès ou de retraite ou parce que leur santé est altérée.

À Sainte-Cécile-du-Bic.



En rendant l'assurance-vie plus accessible encore aux salariés et aux familles nombreuses, on a fait un pas dans la bonne voie

Pour les raisons précitées, rien, donc, de surprenant que l'Assurance-Vie Desjardins ait particulièrement progressé au point d'avoir en vigueur, à la fin de 1954, pour \$33,353,272.30 d'assurance-vie ordinaire contre \$19,674,803.15 à la fin de 1953 ; pour \$3,233,750. d'assurance-groupe contre \$2,285,500., pour \$16,871,672. d'assurance-vie prêt et pour \$14,946,322. d'assurance-vie épargne contre rien pour ces deux derniers item en 1953 et pour cause... ces deux nouveaux plans sur la base groupe pour le bénéfice des Caisses et leurs sociétaires furent inaugurés sur la fin de 1954 dans le but de rendre l'assurance-vie plus accessible encore aux salariés

IN MEMORIAM

La paroisse de Sainte-Christine, de Portneuf, vient de perdre un de ses plus dévoués fils en la personne de M. Godfroy Lavallée, décédé à l'âge de 73 ans. Un demi-siècle durant, il fut le secrétaire-trésorier de sa Commission scolaire et de son Conseil municipal. Avec l'aide d'amis, il fonda la Caisse populaire de sa paroisse, et il en assumait la gérance. Les siens se souviendront sans doute de lui et prieront le Seigneur de l'introduire dans la demeure qu'il a préparée à ses fidèles serviteurs.

* * *

La Caisse populaire de Saint-François de Montmagny a perdu un des Conseillers de surveillance en la personne de M. Adélarde Lamontagne décédé à l'âge de 58 ans. Professeur à l'École commerciale de la paroisse, il fut membre-fondateur de la Caisse populaire où il remplit successivement les fonctions d'administrateur, de commissaire de crédit, et de conseiller de surveillance. Il s'est dévoué pour sa Caisse populaire et les œuvres paroissiales.

Les coopérateurs auront sans doute une pieuse pensée pour le repos de cette âme qui a servi son Dieu en aidant les siens.

et aux familles nombreuses. C'est là faire « œuvre éminemment sociale » et il y a lieu de savoir gré aux dirigeants de l'institution précitée pour une telle innovation permettant de donner le plus de sécurité possible dans la période où il y a le plus de responsabilités familiales engagées, etc. Si l'on en juge par les chiffres ci-dessus, cette initiative s'est avérée un franc succès et leurs auteurs méritent de chaleureuses félicitations.

Augmentation intéressante en 1954 du côté de l'actif, du surplus et des dividendes

Tout en reconnaissant que l'actif de l'Assurance-Vie Desjardins a augmenté de près de 30%, à \$1,352,184.64, nous n'hésitons pas à dire qu'il serait à désirer que cet accroissement augmente encore davantage, vu les progrès marqués de l'encours. Somme toute, cependant, le 6^e rapport de cette institution est des plus favorables, puisqu'il y eu surplus de \$25,353.94, après déduction des dépenses des revenus ; ce qui a permis la distribution ou l'attribution de \$19,563.12 en dividendes aux assurés en 1954 contre

\$13,500. en 1953, et à peine \$5,000. en 1951. Rien donc d'étonnant que les administrateurs de cette institution, qui desservira maintenant l'Ontario aussi bien que le Québec, aient été réélus à l'occasion de l'assemblée générale annuelle tenue le 9 mars pour le terme de 1955, soit MM. l'hon. sénateur Cyrille Vaillancourt, président ; Laurent Létourneau, f.c.b.a., 1^{er} vice-président ; Victor Falardeau, 2^e vice-président ; Émile Gagnon, n.p. ; Marcel Gravel, Albert Côté, i.c. ; Charles Forest, Valmore de Billy, c.r. ; Maurice Perrault, Willie Deschênes, J.-A. Meunier, n.p. ; M^e Carrier Fortin et Émile Girardin. Avant de clore nos commentaires, nous tenons à dire que les membres du conseil sont fort bien secondés dans les personnes de M. Alfred Rouleau, gérant général ; M^e Gilles de Billy, secrétaire ; M. Oscar Mercure, c.a., trésorier ; M. Paul Plante, b.a., chef de bureau ; Joseph Napier, conseiller technique ; et le D^r H. Turmel, médecin reviseur.

MARCEL CLÉMENT

(Le Devoir, 16 mars 1955.)

Revenu net des fermes au Canada, par province, 1951-1953 (B.F.S.)

Province	1951	1952	1953
Saskatchewan.....	\$552,962,000.	\$564,917,000.	\$474,290,000.
Ontario.....	558,174,000.	429,707,000.	401,576,000.
Alberta.....	392,414,000.	361,308,000.	306,961,000.
Québec.....	333,785,000.	272,350,000.	262,520,000.
Manitoba.....	181,897,000.	157,015,000.	110,611,000.
Colombie canadienne...	54,189,000.	39,804,000.	39,913,000.
Nouveau-Brunswick...	37,572,000.	36,196,000.	28,213,000.
Nouvelle-Écosse.....	26,142,000.	18,932,000.	20,155,000.
Île-du-Prince-Édouard..	17,392,000.	20,550,000.	12,335,000.
Canada.....	\$2,154,527,000.	\$1,900,779,000.	\$1,656,564,000.

L'épargne chez les jeunes

L'AN dernier, les Caisses populaires lançaient une campagne en faveur de l'épargne chez les jeunes. La jeunesse ouvrière catholique y ayant fait écho, a mis sous nos yeux, un fait tragique et grave de conséquences : le gaspillage chez notre jeunesse. D'après les statistiques du gouvernement fédéral, les jeunes de 15 à 25 ans dépensent au pays 65 millions par année dans les restaurants, les grills, les fins de semaine ; et chose étrange, plus les jeunes ont de gros salaires, plus ils ont de dettes. Cette situation est très déplorable et très inquiétante pour l'avenir de nos jeunes. Conséquence : le gaspillage prépare, en effet, des foyers malheureux où régneront le désaccord, l'instabilité, les disputes à propos de questions de cents, de problèmes d'argent, tellement les habitudes de plaisirs au dehors et de dettes accumulées se sont installées avec tous leurs cortège d'embarras. En 1953, d'après un article écrit dans le journal *l'Action Catholique*, on a dépensé au Canada 123 millions au cinéma, 125 millions en gageures, 800 millions dans les boissons de toutes sortes et 1,772 millions dans les achats à crédit.

Son Éminence le cardinal Léger, archevêque de Montréal, déclarait le 7 janvier 1954 : « Si nous ne terrassons pas les deux ennemis qui nous assaillent, l'intempérance et le jeu, notre peuple est voué au suicide. D'ici 10 ans si nous n'avons pas changé nos mœurs, nous n'existeront plus comme peuple. »

Ces paroles sont terribles, elles ne furent pas dites que pour les jeunes, je l'admets, car le gaspillage se fait sentir à tous les degrés de l'échelle sociale. Quelle est la première cause du gaspillage ? C'est l'irréflexion, la légèreté d'esprit et souvent le manque d'éducation pratique. *On pense trop tard à épargner.* Pourquoi, et surtout lorsqu'il y a une Caisse populaire établie dans une pa-

roisse, n'habituerait-on pas nos jeunes à fréquenter cet établissement ? surtout en cette semaine que l'on appelle la *Semaine de la coopération*, pourquoi ne prendrions-nous pas comme résolution pratique de travailler à inculquer à nos enfants l'esprit d'économie, de les convaincre qu'il n'y a pas de petites économies, qu'un sou épargné est un sou gagné : pour cela, il faut joindre l'exemple à la parole, il faut dresser nos petits à la nécessité de l'épargne, les habituer à l'économie en canalisant leurs sous au fur et à mesure qu'ils en ont un. Tout le monde sait qu'il est plus difficile d'épargner que de gagner ; ce canal qui centralisera les petits pécules, qui fera des piastres avec des sous, eh bien ! c'est la Caisse populaire Desjardins.

Essayons de faire comprendre à nos enfants la nécessité de préparer leur avenir par le travail et l'économie bien comprise ; il est facile de démontrer le résultat de ces deux vertus, à côté de la paresse et du gaspillage qui conduisent généralement leur homme à la misère, à la mendicité, à l'asile public, à la vieillesse honteuse et misérable. Rappelons-leur que ceux qui ont réussi dans la vie n'ont pas toujours tout reçu du ciel et de leur famille sur un beau grand plateau d'argent ; c'est par un travail assidu et souvent acharné qu'ils ont réussi à tailler dans le roc leur place au soleil.

Je me permets de vous donner comme exemple la simple histoire de notre propre Caisse d'épargne, fondée en janvier 1939, à l'école n° 1, de Saint-Elzéar (Beauce), par ma compagne et moi-même ; car notre école comprenait deux classes formant un total de 60 élèves, lesquels possédaient pour la plupart des économies bien modestes, il est vrai, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières : les résultats étaient très encourageants puisqu'au 31 août 1941, alors que j'abandonnais définitivement l'enseignement et que

je remettais les livres à ma compagne, M^{lle} Marguerite Morin, les déposants avaient totalisé la jolie somme de \$441.93. Chaque fois qu'un élève déposait ou retirait de l'argent, il nous apportait son livret de la Caisse populaire, et nous tenions un compte exact de toute opération.

Les écoliers de chez nous avaient si bien compris la valeur de l'épargne qu'ils rivalisaient d'ardeur et d'ingéniosité pour augmenter leur compte de caisse. Les uns pratiquaient l'élevage du lapin et des poulets, et une comptabilité exacte démontrait que l'actif avait, d'une manière très encourageante pour nos jeunes éleveurs, excédé ce qu'ils devaient. Les résultats furent tels que la dernière année ils avaient décidé d'entreprendre, sur une plus vaste échelle, un autre genre de commerce, et cette fois, c'étaient les petits goretts. Il s'est même trouvé un déposant qui, ayant des parts sociales à la Caisse populaire, et ne voulant pas y toucher, a emprunté de son père l'argent nécessaire pour le début de son entreprise d'élevage. D'autres cultivaient chez eux un petit jardin pendant leurs loisirs et en vendaient leurs produits ; ceux-ci servaient la messe et apportaient leur paye ; ceux-là parmi les plus âgés engageaient leurs services à l'époque des vacances. Quand c'était la saison des fruits et que la récolte était abondante, le produit de la vente s'ajoutait aux économies. Pour terminer, je vous dirai que quelques-uns des garçons de 8^e et 9^e année, des artistes qui promettaient et qui, aujourd'hui, réussissent très bien leur vie, fabriquaient des maisonnettes d'oiseaux, des pharmacies et autres objets de fantaisie qu'ils vendaient ou faisaient rasler pour se procurer des timbres d'épargne de guerre.

Ces faits qui constituent les annales vivantes de notre institution, n'étaient là que quelques-uns des milles moyens que l'ingé-

niosité et l'esprit d'économie peuvent faire employer à nos petits épargnants pour grossir leur avoir. C'est ainsi que les sous font des piastres, et que les modestes économies des enfants s'ajoutaient au capital des sociétaires de la florissante Caisse populaire de Saint-Elzéar, de Beauce. Les écoliers de chez nous n'étaient pas des imitateurs ; il ne s'agissait que de leur mettre le pied à l'étrier, de donner un bon coup d'épaule à la roue, même s'il fallait pour cela faire acte de courage et braver l'opinion de certains esprits enclins à une critique malveil-

lante et à mal juger toute innovation.

Pourtant, encourager nos jeunes à l'économie c'est un des plus grands services qu'on puisse leur rendre au point de vue social. Si, dans chaque foyer, le père avait un compte d'épargne à la Caisse populaire, si tous les parents incitaient leurs enfants à verser leurs petites monnaies à la Caisse populaire, ils prendraient peu à peu le goût de l'épargne, et ils les trouveraient bientôt heureux et fiers de posséder, comme leur papa, leur carnet d'épargne, et d'en faire la clef qui leur ouvrira les portes

qui donnent sur un avenir heureux. La Caisse populaire arrêtant ces sous, les faisant glisser à l'abri de la dépense, les accumulant pour eux, quel bonheur ne représenteraient-ils pas pour ces jeunes, le jour où ils voudront s'établir ou se bâtir une maison ! Quelle force pour le relèvement économique et moral de notre peuple ! Quelle joie de parler avec fierté de sa florissante Caisse populaire paroissiale qui aide à sa manière tous ceux qui l'appuient, à faire leur vie !

M^{me} ONÉSIME NAPERT

Un fait à signaler

HUIT décembre 1914. La paroisse de Saint-François-d'Assise (Québec) était fondée depuis à peine quelques mois. Monsieur l'abbé A.-A. Godbout, curé-fondateur, songe tout de suite à jeter les bases d'une Caisse populaire. À son appel, 33 paroissiens répondant sans hésiter, signent la déclaration de fondation et souscrivent 73 parts sociales. Pendant trente années, la Caisse populaire de Saint-François-d'Assise resta, comme nombre d'autres, une petite Caisse, rendant tous les services qu'elle pouvait. Elle voulait, dès le début, être une véritable coopérative d'épargne et de crédit.

Il y a 40 ans de cela. Trois gérants se sont succédé : M. J.-E. Plamondon fut le premier en date, celui qui ayant accepté tous les risques du début, méritait qu'on dise qu'il fût un des gérants les plus consciencieux que nous ayons eus ; M. Roger Paquet, deuxième gérant, a fait quelques années pour céder sa place à M. Jos. Fortier, le gérant actuel.

Il serait curieux de savoir quelles seraient les réflexions de M. Joseph Petitclerc, premier président, s'il rencontrait le président actuel, M. Jean-Paul Guimond ! « Dans les quatorze dernières années, dirait M. Guimond, la Caisse a connu sa véritable expansion ;

les 33 sociétaires du début ont fait « boule de neige » puisque nous sommes aujourd'hui 4,946 sociétaires. Depuis la fondation, nous avons reçu en épargne \$45,311,889.22.

« On a déposé au capital social \$500,663.47, quant aux bénéficiaires, ils s'élèvent à \$1,132,870. Voilà où nous en sommes dans le travail accompli par la coopérative d'épargne.

« Mais ajoutons que nous avons prêté \$565,765.000 à nos sociétaires ; la coopérative de crédit, d'autre part, a donc essayé de faire son devoir.

« Si j'ajoute, pour finir le chapitre des chiffres, que depuis 40 ans nous avons distribué \$623,204.06 aux sociétaires, sous forme d'intérêt et de ristourne, n'est-ce pas que la Caisse a mis de la richesse en circulation ? Que d'autres services, impossibles à calculer en chiffres, n'avons-nous pas rendus ? »

Je note, avec plaisir, que deux sociétaires de la toute première heure étaient présents à la dernière assemblée générale : MM. Charles-J. Bédard et J.-L.-A. Godbout qui ont pu, une fois encore, mesurer tout le chemin parcouru.

Monseigneur G. M.-Déchéne, p.d., curé de la paroisse, avait bien raison de dire la belle impression

que lui donnait la dernière assemblée annuelle qui ressemblait à une réunion de famille où règne la bonne entente, l'harmonie, l'esprit communautaire.

Les anciens se sont donnés généreusement à cette œuvre de salut économique ; leurs sacrifices sont aujourd'hui largement récompensés. Monseigneur rappelle que la Caisse populaire n'est pas uniquement une entreprise financière ; elle a aussi un but moral et social.

C'est ainsi que la paroisse de Saint-François-d'Assise, lorsque dans dix ans, elle célébrera ses cinquante ans d'existence, s'associera pour cette fête, sa Caisse qui fêtera également ses noces d'or.

À l'avance, cela valait au moins la peine d'être souligné.

Et nous l'avons fait avec beaucoup de plaisir.

JOS. TURMEL

◇ ◇ ◇

« J'ai peu de goût pour les saules pleureurs. Ils ne portent pas de fruits et n'habitent que des tombeaux. »

M^{sr} MEMILTOR

◇ ◇ ◇

« Le moment difficile n'est pas l'heure de la lutte ; c'est celle du succès. »

— TALLEYRAND

Assemblée générale annuelle de la Société d'Assurance des Caisses populaires

LA Société d'Assurance des Caisses populaires tenait, le 8 mars, sa onzième assemblée générale annuelle. Plus de 250 délégués venus de toutes les parties de la province étaient présents. 269 Caisses populaires y étaient officiellement représentées. M. le commandeur Laurent Létourneau, président de la Société, présida cette assemblée. M. François Adam, directeur-général, présenta le rapport sur les opérations de l'année se terminant le 31 décembre 1954. L'actif a augmenté de \$206,868.23, soit 16.97% de plus qu'en 1953. Il s'établit à \$1,218,921.76, à comparer à \$1,012,053.53 à la fin de 1953. Le portefeuille de placements s'élève à \$863,633.34, soit \$202,524.53 de plus que l'an dernier.

Le passif est surtout constitué de réserves, dont \$103,828.69 pour les réclamations en voie de règlement, \$523,745.20 pour primes non acquises et \$33,000.00, réserve contingente qui tient lieu de prime non gagnée pour le contrat de garantie globale en particulier. Ces réserves s'élèvent à \$660,573.89 comparativement à \$589,534.60 au 31 décembre 1953. L'augmentation totale des réserves est donc de \$71,039.29. Il y a aussi le fonds de réserve des réassureurs qui s'élève à \$182,122.99, à comparer à \$88,782.50 pour la période correspondante de l'année dernière.

Le montant total des primes perçues (incendies, ass.-diverses et garantie globale) s'est élevé à \$1,590,868.60, soit une hausse de \$130,609.49, ce qui représente une augmentation de 8.21%. Les réclamations nettes se chiffrent à \$331,709.16. L'excédent des revenus sur les dépenses est de \$54,949.21. C'est le montant le plus élevé depuis le début des opérations. L'excédent à la fin de 1953 s'élevait à \$16,931.09.

« Avec la collaboration de tous, dit Monsieur Adam, nous avons établi une année record. Nous avons réalisé le surplus le plus élevé des revenus sur les dépenses que nous ayons jamais eu, et ce, même si les taux d'assurance-incendie sur résidences ont été, dans le cours de l'année 1954, considérablement réduits dans plusieurs localités. Malgré cette réduction, notre volume de primes brutes pour cette classe d'assurance est supérieur de \$109,028.34, ou 7.67% sur l'année 1953. Il est à propos, je crois, de nous réjouir de cette augmentation. »

Monsieur Adam parla ensuite des avantages des contrats de responsabilité civile de propriétaire ou locataire ou de responsabilité personnelle compréhensive ainsi que du contrat de responsabilité patronale. Il fournit toutes les explications demandées par les délégués au sujet de ces divers contrats.

Monsieur Adam remercia les

administrateurs de la Société ainsi que tous les officiels et directeurs des Unions régionales et des Caisses populaires pour le concours précieux qu'ils lui ont donné au cours de l'année. Le bilan du dernier exercice financier fut adopté à l'unanimité.

Prenant ensuite la parole, le président, M. Laurent Létourneau, se dit très heureux de voir une assistance aussi nombreuse. Cela démontre que vous vous intéressez à la marche progressive de votre Société. Je vous en félicite et vous en remercie au nom de tous les administrateurs. Veuillez, encore cette année, nous continuer votre collaboration en faisant en sorte d'augmenter le nombre des assurés ; vous augmenterez ainsi l'importance et la solidité de la Société. Nous avons accumulé dans nos Caisses populaires des actifs importants et nous ne comprendrions pas que la Société d'Assurance des Caisses populaires, avec votre aide effi-

Rançon de l'esclavage.



ce, ne progresserait pas encore et n'augmenterait pas son prestige. Que le mot d'ordre pour 1955 soit « augmentation des assurés ».

Tous les administrateurs sortant de charge furent réélus. Ce sont : MM. Hon. Cyrille Vaillancourt, Émile Gagnon, n.p., et Victor Falardeau, représentant les Caisses populaires qui ont souscrit au fonds de réserve de la Société, et MM. Laurent Létourneau, Lucien Rémillard, Adrien Bernard, J.-H. René de Cotret, Marcel Gravel, Abel Marion, Roger Paquet, Maurice Perrault, J.-A. Plourde, J.-B. Lemoine et J.-M. Gagnon, représentant les membres de la Société et les assurés.

Avant d'ajourner l'assemblée, le président invita quelques personnes à adresser la parole. Nous eûmes le plaisir d'entendre MM. J.-Albert Boyer, président de la Caisse populaire Notre-Dame d'Ottawa et président de la Fédération des Caisses populaires d'Ottawa et du district, Ltée, M. Jacques L'Heureux, le gérant de la dite Fédération, et M. René McNicoll, gérant de la Caisse populaire Notre-Dame d'Ottawa, Ltée. Nous avons, dirent-ils en substance, profité de votre expérience, et nous sommes heureux de vous le déclarer, les divers contacts que nous avons eus avec les dirigeants de votre Fédération et de l'Assurance-Vie Desjardins nous ont été très profitables, et nous vous remercions de votre bon accueil.

L'hon. Cyrille Vaillancourt, vice-président de la Société, dit que notre fondateur doit être fier des résultats obtenus par ce mouvement coopératif d'épargne, de crédit, et d'assurance, et de l'élite qu'il a préparée dans les divers milieux où opèrent nos institutions. Continuons dans cet esprit à aider les nôtres en leur demandant de pratiquer l'économie et la coopération. M^e J.-A. Plourde, n.p., président de l'Union régionale de Chicoutimi, remercia les délégués pour sa réélection et assura le président de sa franche et entière collaboration. M. J.-B. Lemoine, président de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe, et de l'U.C.C., félicita le gérant pour le succès obtenu en 1954. Il in-

sista sur le point suivant : travailler de toutes nos forces à l'amélioration des relations entre les Canadiens français. M. le président remercia tous ceux qui prirent la parole.

Les mêmes officiers dirigeront la Société en 1955. Ce sont MM.

Laurent Létourneau, président, hon. Cyrille Vaillancourt, vice-président, François Adam, directeur-général J.-M. Gagnon, secrétaire, et Laval Chartré, trésorier.

JEAN-MARIE GAGNON,
secrétaire.

Frappons à la tête

QUELLE qu'en soit la raison, c'est un fait qu'il y a, chez nous, de la littérature obscène. Sa circulation a pris de telles proportions que l'Assemblée épiscopale de la province a cru de son devoir de condamner, après tant d'autres évêques dans leurs diocèses respectifs, toutes les publications extrêmement nocives.

Il n'est pas nécessaire d'être un grand voyageur pour constater l'engouement manifeste que l'on a pour ce genre de lecture. Hommes, femmes et enfants se délectent dans cette forme de distraction, avec une inconscience inquiétante !

Le temps est venu de poser des gestes énergiques. Sans doute, depuis quelques années déjà, la Ligue des bonnes lectures a voulu faire de la bonne besogne ; mais sa propagande n'a pas atteint la masse de la population, parce que chacun de nous n'a pas fait ce qu'il devait faire.

Les plaintes sont parfaitement inutiles si nous ne les appuyons par des gestes énergiques. Nous nous plaignons que notre jeunesse n'est pas ce qu'elle devrait être ?

Plainte inutile si nous ne l'aïdons pas à se mieux former, et en lui mettant entre les mains une littérature saine, reconfortante, bienfaisante.

Il est un fait qui me frappe depuis longtemps et que je ne puis plus taire : ils sont très rares les jeunes qui se livrent au commerce de la littérature obscène : ils se contentent (c'est déjà beaucoup),

d'en faire la lecture. Le vrai commerçant est ordinairement un homme fait, s'il n'est pas déjà devenu « un petit vieux », qui de gaieté de cœur, ou avec une inconscience dégoûtante, fait de la vertu et de la formation de notre jeunesse un négoce que nous condamnons.

Le temps de l'action est venu, et tous nos sociétaires doivent occuper leurs postes de soldats et monter sérieusement la garde.

Avant de parler, agissons.

Avant de faire le ménage du voisin, faisons le nôtre.

Surveillons d'abord nos propres lectures.

Et celles de toute la famille.

Fermons impitoyablement la porte aux livres et aux gazettes suspectes ou dangereuses. Si les chefs de famille donnaient d'abord l'exemple, les vendeurs finiraient par réfléchir et ne consentiraient pas à soutenir un stock de livres et de revues pour quelques clients à l'esprit morbide.

Si nos milliers de sociétaires, après le coup de balai dans nos demeures, partaient vraiment en campagne, la partie serait gagnée.

C'est vous, pères et mères, qui avez la lourde responsabilité de former et d'éduquer vos enfants : ils seront ce que vous les ferez, ou ce que les autres en feront à votre place.

L'épiscopat a parlé.

À nous d'agir.

Et tout de suite.

JOS. TURMEL

CAISSES POPULAIRES AYANT ADHÉRÉ À L'ASSURANCE-VIE « PRÊT » ET À L'ASSURANCE-VIE « ÉPARGNE »

● Cette liste représente les nouvelles adhésions reçues pendant les mois de mars et avril.

PROVINCE DE QUÉBEC		Caisse populaire Sainte-Thérèse de Sherbrooke *	
Caisse populaire Christ-Roi de Lévis	«	«	Magog-East (Stanstead)
« « Saint-Romuald (Lévis)	«	«	Bromptonville (Richmond) *
« « Saint-Georges de Beauce	«	«	Sherbrooke-Est *
« « Petite-Rivière Saint-François (Charlevoix)	«	«	Sociale de Sherbrooke
« « Lachute (Argenteuil) *	«	«	Saint-Valérien de Rimouski
« « Saint-Jean-Berchmans, Montréal *	«	«	Saint-Yves de Rimouski
« « Sainte-Thérèse-de-Blainville	«	«	Sainte-Odile de Rimouski *
« « Sainte-Bernadette de Hull *	«	«	Sainte-Angèle-de-Mérici (Matane) *
« « N.-D.-de-Lourdes de Verdun	«	«	Amqui (Matapédia)
« « Béarn (Témiscamingue)	«	«	Sainte-Catherine de Trois-Rivières
« « Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle, Montréal *	«	«	Sainte-Cécile de Trois-Rivières
« « Saint-Victor de Montréal *	«	«	Saint-François-d'Assise de Trois-Rivières
« « Saint-Louis-de-France, Montréal	«	«	Sainte-Marguerite-de-Cortone de Trois-Rivières
« « Saint-Joseph-de-Bordeaux, Montréal *	«	«	Saint-Sacrement de Trois-Rivières
« « Saint-Bruno de Chambly *	«	«	Trois-Rivières
« « Sainte-Cécile-de-Salaberry (Valleyfield) *	«	«	Kénogami (Chicoutimi) *
« « Sainte-Clothilde-de-Horton (Arthabaska)			PROVINCE D'ONTARIO
« « Saint-Philippe de Trois-Rivières *			Caisse populaire Pain Court, Limitée
« « N.-D.-des-Sept-Allégresses, Trois-Rivières *	«	«	« « Field, Limitée
« « Princeville (Arthabaska)	«	«	« « Corbeil, Limitée
« « N.-D.-du-Rosaire de Sherbrooke *	«	«	« « Kapuskasing, Limitée
« « Sainte-Thérèse de Sherbrooke *	«	«	« « Val-Rita, Limitée
			« « Fauquier, Limitée

* Caisses populaires ayant adhéré à l'assurance-vie « Prêt » seulement.

La semaine de la coopération de 1955

LE mouvement coopératif du Québec consacrait, en juin dernier, toute une semaine à la coopération. Un peu partout à travers la province des journées d'étude et des manifestations coopératives ont été tenues, et les coopérateurs les ont à ce point goûtées qu'ils ont exprimé le désir qu'elles soient dorénavant renouvelées chaque année. Le congrès général des coopérateurs tenu en octobre dernier à Québec l'a d'ailleurs confirmé.

1955 aura sa semaine de la co-

opération. Elle se tiendra du 5 au 12 juin. Sans doute remportera-t-elle un succès plus grand encore que celle de l'an dernier si un plus grand nombre encore de Caisses populaires et de coopératives prennent des initiatives qui bénéficieront aux coopérateurs, sans doute, mais aussi à toute la population. Il est à souhaiter que toutes les associations de caractère éducatif et social collaborent avec les organismes coopératifs de tous secteurs pour que cette semaine consacrée à l'épar-

gne par la coopération porte des fruits durables. Les coopérateurs doivent se rendre compte des épargnes que leur permet de réaliser la coopération. Voilà l'objectif de cette semaine de coopération. Il sera atteint sans doute si toutes les coopératives de différents secteurs se concertent et s'entendent sur ce qu'elles doivent réaliser pour que leur milieu se rende compte comment les coopératives font réaliser des épargnes à leurs membres.

Réminiscences et souvenirs

VOUS parler du commandeur Alphonse Desjardins, le fondateur des Caisses qui portent son nom, est un devoir bien agréable pour moi, son petit-fils : car cela me permet de vous révéler un peu l'âme et le cœur de celui que nous admirons autant que nous l'aimons. Son œuvre que S. É. le cardinal Villeneuve, de regrettée mémoire, a bien voulu appeler « Œuvre de rédemption sociale » est si bien connue de tous que je me contenterai, avec votre permission, ce soir de souligner un coin de la vie intime de mon cher grand-papa.¹

Il est né au sein d'une famille pauvre des biens de ce monde mais riche des vertus qui font la gloire de notre famille. Au foyer où grandissent sept garçons et une fille, la mère, une vaillante dans toute la force du mot, n'a pas craint d'assumer la lourde tâche de subvenir elle-même aux besoins de la famille et de faire donner une instruction solide à tous ses enfants. Le collègue de Lévis a bien voulu seconder les efforts de cette mère héroïque qui devait aussi soigner son mari paralysé et enlevé très tôt au foyer.

Le fondateur des Caisses, fort des principes d'économie inculqués dès son jeune âge à raison des circonstances, a su comprendre les problèmes des ouvriers, et c'est de son amour pour le peuple comme du désir de l'aider que sont nées les Caisses populaires qui portent son nom.

Il est un côté de la vie de cet homme qui n'est peut-être pas assez connu : son amour du foyer ! Là, et là seulement il a donné la mesure du dévouement et de la tendresse qu'il a fait rejaillir ensuite sur tous ceux à qui il a pu faire du bien.

1. Causerie donnée à Roberval, devant les membres du Club Richelieu, et irradiée par le poste C.H.R.G.

C'était un vrai bonheur pour lui de regagner la maison après des voyages harassants de fatigues, afin de pouvoir se reposer au plus tôt au milieu de sa grande famille qu'il aimait tant. Il ne jouissait jamais autant que quand il était avec sa femme et entouré de tous ses enfants. Chrétien dans l'âme, jamais il ne se dispensait de la prière en famille. À ce propos, laissez-moi vous raconter deux petits faits qui illustrent bien la fermeté de ses principes. Un soir que Monseigneur Hallé, évêque de Hearst, Ontario, avait souper avec la famille, à l'heure habituelle, grand-papa s'excuse auprès de S. G. et tout comme à l'ordinaire réunit la famille pour le chapelet et la prière du soir ; pendant ce temps M^{re} Hallé qui devait lire dans le bureau, se joignit à la famille à la grande édification de tous... petits mais surtout des grands qui espéraient avoir « congé » ce soir-là...

Une autre fois, pendant la session à Ottawa où grand-papa était sténographe officiel, il descendait de la Chambre vers les deux heures du matin pour aller à la maison de pension. Il était accompagné d'une de ses filles qui lui aidait comme secrétaire ; et comme celle-ci lui parlait de chose et autre sans recevoir de réponse, elle lui demanda à brûle pourpoint « papa êtes-vous malade ? » Et lui de sortir la main de sa poche en lui montrant son chapelet qu'il n'avait pu dire dans le cours de la journée. Inutile d'ajouter que ce sont là des impressions qui durent toute la vie.

Dans les premières années de la fondation de la Caisse, le bureau se tenait à la résidence même de grand-papa, la comptabilité était tenue par grand-maman qui a toujours secondé son mari dans cette œuvre des Caisses. Si le commandeur Desjardins a été le fondateur des Caisses, ma grand-

maman, par sa belle compréhension, a été l'âme de ce beau mouvement ; elle en a été le cœur aussi ; elle aussi montra un dévouement constant à son mari, surtout au milieu des tempêtes suscitées contre cette œuvre destinée à prendre un si bel essor. Aux heures sombres, et Dieu sait si elles ont été nombreuses pendant les quelques premières années, toujours le bel optimisme de sa femme relevait le courage de mon grand-père et l'aidait à surmonter les obstacles nombreux inhérents à toute œuvre nouvelle.

Les dernières années du fondateur, retenu à son foyer par la maladie, n'en ont pas été moins fécondes pour ses plus nobles ambitions. C'est là, pourrais-je dire, dans le silence du foyer, dans le creuset de la souffrance et l'immobilité voulue par la divine Providence, que sous la douce et chaude affection de sa femme il a donné à son œuvre la forme définitive. De son cœur et de son esprit ont jailli comme d'une source profonde creusée par l'épreuve d'une inaction apparente, la Fédération des Caisses et la Caisse centrale qui portent son nom, Assurance contre le vol, etc., etc., tout a été élaboré par le fondateur dans ces années de maladies ménagées par la divine Providence pour parfaire l'œuvre esquissée en 1900. Ce n'est que quelques années après sa disparition que sa femme, sa plus grande collaboratrice, a eu le bonheur, avant de disparaître elle-même, de confier en mains sûres ces documents si précieux et de voir réaliser dans sa plénitude l'œuvre de la vie du fondateur.

Hommage et honneur à leur mémoire !

GÉRARD DESJARDINS,
*ingénieur-forestier
et arpenteur-géomètre.*

AVEZ-VOUS PAYÉ VOTRE ABONNEMENT À *La Revue Desjardins* POUR L'ANNÉE 1955 ?

Chèques sans provisions suffisantes et comptes à découvert

CHÈQUES SANS PROVISIONS SUFFISANTES

ON désigne sous l'appellation de chèques sans provisions suffisantes ou par le sigle s.p.s., les chèques qui sont émis par une personne qui n'a pas l'argent suffisant en dépôt dans son compte à l'institution sur laquelle ils sont tirés. Il faut distinguer entre les chèques sans provisions suffisantes tirés sur la Caisse populaire à laquelle appartient le sociétaire et les chèques sans provisions suffisantes tirés sur une autre Caisse populaire ou une Banque.

a) Chèques tirés sur la Caisse locale :

Avant d'effectuer le paiement d'un chèque tiré sur la Caisse locale, il faut, en tout premier lieu, référer au compte particulier du signataire, qui doit être évidemment maintenu à date, toutes les entrées y étant faites au fur et à mesure des transactions, afin de constater s'il y a suffisamment de fonds pour en faire le paiement. Faute de provisions suffisantes, il faut, de toute évidence, refuser de payer un tel chèque. Par contre, s'il y a suffisamment de fonds au compte particulier du signataire, si le chèque est bien rempli, daté et si la signature semble régulière, vous pouvez procéder à l'échange du chèque ou à l'acceptation de ce montant en dépôt ou en remboursement d'un prêt, si le bénéficiaire ou la personne qui présente le chèque est sociétaire et solvable. Au contraire, si la personne qui présente le chèque, que ce soit le bénéficiaire ou un tiers, n'est pas sociétaire, il faudra alors prendre beaucoup de précautions. Du point de vue strictement légal, la Caisse peut être obligée de payer ce chèque au bénéficiaire ou au détenteur actuel, s'il peut s'identifier correctement. Cependant, je persiste à croire que la prudence exige l'identification du bénéficiaire par le signataire du chèque lui-même ou encore par un autre sociétaire connu qui sera invité à endosser le chèque en dernier lieu. La responsabilité du caissier ou du gérant sera ainsi réduite au strict minimum.

Il serait possible, dans bien des cas, d'éliminer plusieurs de ces transactions avec des non-sociétaires en invitant ces derniers à présenter ces chèques pour paiement à leur propre Caisse populaire ou Banque où il est facile de s'identifier. Ainsi, tous les risques d'erreurs ou de substitution de personnes sont éliminés.

b) Chèques tirés sur une autre Caisse populaire ou une Banque :

Lorsqu'un avis est reçu à l'effet que la personne qui a signé un chèque tiré sur une autre Caisse

populaire ou une Banque n'a pas les fonds suffisants pour en effectuer le paiement, il faut immédiatement vous adresser au sociétaire qui l'a changé ou déposé à la Caisse, pour obtenir le remboursement du montant du chèque, plus les pénalités imposées par les règlements de compensation. La prudence la plus élémentaire exige de ne pas conserver ces chèques dans l'encaisse afin de ne pas risquer de perdre les recours contre le ou les endosseurs et aussi pour éviter que ces derniers deviennent insolubles, rendant ainsi impossible le remboursement du montant en cause. Dans certains cas il faut faire protester le chèque afin de conserver les recours contre les endosseurs. Le protêt doit être fait le jour même du refus ou défaut de paiement ou sur avis d'un tel refus ou défaut de paiement.

Rappelons ici, de nouveau, que la Caisse populaire ne peut transiger qu'avec ses sociétaires. Il lui est interdit d'échanger des chèques à des non-sociétaires et, à plus forte raison, à des étrangers toujours difficiles à identifier. Si on vous présente un chèque, assurez-vous que le sociétaire qui le présente est solvable. Vous pouvez alors procéder à l'échange sans risque. S'il y a le moindre doute, exigez l'endossement d'un sociétaire connu et solvable, sinon, il vaut mieux refuser complètement l'échange du chèque.

Par contre, si le chèque est présenté par un non-sociétaire, il faut simplement refuser de l'échanger, à moins d'obtenir en plus l'endossement d'un sociétaire solvable.

Quelles sont les exigences légales et statutaires concernant les crédits, ce qui comprend évidemment l'émission de chèques sans provisions suffisantes tirés sur une Caisse populaire. L'article 22 de la loi des Syndicats coopératifs de Québec, précise que la : « ... commission de crédit a seule le contrôle absolu des prêts aux sociétaires ... ». On retrouve à l'article 66 des règlements de la Caisse l'autorité de la commission de crédit qui : « ... examine toutes les demandes de crédit, vérifie la solvabilité et les garanties morales et matérielles offertes, et se prononce à l'unanimité des membres présents sur leur admissibilité ou leur rejet ... ». Ceci revient donc à dire qu'avant de payer un chèque tiré sur la Caisse populaire, vous devez vous assurer que le compte contient suffisamment de fonds pour en effectuer le paiement ; sinon, il faut refuser de l'encaisser, car, autrement, le gérant ou le caissier engagerait sa responsabilité personnelle en commettant un acte illégal et irrégulier. La responsabilité du signataire d'un tel chèque est grande, à moins évidemment qu'il ne s'agisse d'une erreur.

Hélas ! trop de gens se permettent de donner ainsi des chèques sans provisions suffisantes, sachant très bien ne pas avoir les fonds suffisants. Est-ce honnête de se financer ainsi en violation flagrante de la loi et des règlements ?

Aussi les Unions régionales ont amendé leurs règlements, ces dernières années, pour obliger toutes les Caisses populaires affiliées à amender leurs propres règlements dans les douze (12) mois suivants, de façon à inclure parmi les clauses d'exclusion le « fait de présenter ou de faire présenter à deux reprises ou plus un ordre de paiement sans provisions suffisantes ou de maintenir un compte d'épargne à découvert malgré avis ». Si la Caisse populaire a respecté cette obligation qui lui est imposée par son affiliation à l'Union régionale en amendant ses règlements en conséquence, le Conseil d'administration pourrait et devrait expulser de la Caisse les sociétaires qui se permettent ainsi d'émettre des chèques sans provisions suffisantes et de porter leur compte d'épargne à découvert. C'est le seul remède pour écarter ces personnes qui n'ont pas, de toute évidence, le crédit moral nécessaire pour faire partie d'une institution comme la nôtre.

Dans toutes ces transactions, quelle est la responsabilité des administrateurs entendue dans le sens large du mot, de façon à inclure, non seulement les membres du conseil d'administration, mais aussi les commissaires de crédit et les surveillants. Du moment que les administrateurs ont pu se rendre compte, dans le cours normal de l'exercice de leurs fonctions, à l'occasion de visites périodiques des livres par les surveillants ou encore par les avis reçus des inspecteurs ou de la Fédération, par son rapport d'inspection, de l'existence de semblables manquements, n'advient-il pas qu'ils engagent automatiquement leur responsabilité personnelle en tolérant cet état de chose ? En effet, l'article 50 de la loi se lit comme suit : « Les membres chargés de l'administration ou de la direction de la société sont personnellement responsables des torts occasionnés par la violation de la présente loi. » Pourquoi les membres des trois conseils d'une Caisse populaire, qui siègent bénévolement, sans recevoir

de rémunération, prendraient-ils le risque d'être tenus personnellement responsable des torts que peut subir la Caisse, en permettant ou en tolérant le paiement des chèques sans provisions suffisantes ? Il y a d'ailleurs une question d'équité et de justice à respecter envers les autres sociétaires qui, eux, respectent scrupuleusement la loi et les règlements.

COMPTES À DÉCOUVERT

Ce qui vient d'être dit concernant les chèques sans provisions suffisantes qui sont conservés dans l'encaisse, sans être portés aux comptes particuliers, s'applique également aux comptes d'épargne à découvert, lorsque les chèques sont inscrits aux comptes. Le résultat est le même. Il s'agit d'une ouverture de crédit non approuvée par l'autorité compétente (à savoir la commission de crédit), et dont la responsabilité incombe, en premier lieu, au gérant ou à l'employé qui a porté le compte à découvert et, en second lieu, aux administrateurs, commissaires de crédit et surveillants qui tolèrent cet état de chose, après en avoir eu connaissance ou en avoir été avertis.

On prétend parfois qu'il s'agit de sociétaires tout à fait solvables et honorables pour justifier cette irrégularité. Si tel est le cas, il serait pourtant facile de suivre la loi et les règlements en invitant ces sociétaires à faire une demande d'emprunt qui serait certainement acceptée par la commission de crédit si l'honorabilité et la solvabilité du sociétaire sont si grandes qu'on le prétend. Il arrive malheureusement que la solvabilité est bien plus apparente que réelle et, alors, il est parfois trop tard pour se protéger convenablement. En conséquence, vous êtes priés de ne pas prendre de risques pour le bénéfice des sociétaires qui se soucient peu ou pas du tout de la loi et des règlements qui régissent les Caisses et qui tirent volontiers des chèques sans avoir les provisions suffisantes. Une attitude ferme saura vous protéger et vous débarrasser rapidement de ces sociétaires indésirables qui ne méritent pas de faire partie de notre société.

ROSARIO TREMBLAY

Les mains pleines

A peine avais-je terminé la reposante lecture du dernier livre de Pierre l'Ermite, *La main dans la main*, que les circonstances m'ont permis, pour mon plus grand bien, de lire la toute récente publication de Madame Gaudet-Smet.

Le titre ? *Anne-Marie Vaillancourt*.

Qui n'a pas connu, au moins de nom, cette vaillante fermière, qui dirigeait toutes les fermières ?

J'avoue avoir découvert, au cours de ma lecture, une toute autre M^{lle} Vaillancourt que celle que je croyais connaître.

Madame Gaudet-Smet, avec cet art qui lui est maintenant familier, fait une belle présentation

de celle qui est disparue si tragiquement, le 8 juillet 1953, dans un accident d'automobile.

Puis elle cède tout simplement sa place à M^{lle} Vaillancourt en puisant avec une heureuse délicatesse dans les notes intenses de M^{lle} Vaillancourt.

Je ne peux pas résister à la tentation de vous citer quelques pas-

sages de ce « journal » qui vous donneront, mieux que je puis le faire, le vrai sens du travail de Madame Gaudet-Smet, et la forte personnalité de M^{lle} Vaillancourt.

Je lis à la date du 14 décembre 1919 :

« Si j'avais écrit chaque fois que mon cœur a saigné sous le coup de l'épreuve ou sous la pointe de l'injustice, de l'ingratitude, même de la calomnie, il y aurait bien des pages tristes dans ce cahier où j'espérais n'inscrire que des jours de bonheur. On se tait parfois parce qu'on n'a rien à dire. On se tait aussi parce qu'on a trop à dire. On garde le silence pour cacher ses impressions, calmer son émotion, souvent aussi croyant oublier sa peine. Je m'efforce toujours de ne pas pleurer pour ne pas attrister ma chère Maman. »

Un mois plus tard elle notait : « Une vente de charité. Branlebas, excitation, énervement, on croit faire autant de besogne que de bruit. Résultat \$6,854. La charité s'est manifestée en argent, mais elle a bien fait défaut en actes et en paroles. Ce « concours » a coûté bien des paroles inutiles, bien des démarches indiscretes. Que Dieu ait pitié de tous et de chacun. »

M^{lle} Vaillancourt a commencé sa carrière comme institutrice : en arrivant aux arts domestiques, c'était encore la classe qui se continuait ; les élèves étaient plus nombreux, la tribune plus élevée. Mais toujours elle a gardé comme une nostalgie de sa petite école ; à plusieurs reprises, son souvenir la reporte vers ces jours heureux : ses anciens élèves ont gardé un excellent souvenir de leur institutrice qui le leur rend bien. Le 13 juin 1920, elle confie à son journal : « Tout est bien décidé : je commence ma dernière semaine de classe. Je voudrais la voir sans fin. » Le 15 juillet de la même année (elle venait de prendre son nouveau poste), elle a cette remarque qui n'a rien d'enthousiaste : « Je suis seule à la chambre : maman est en voyage. Seule au bureau, le chef est en vacances. Seule aussi, je dirais, avec mon âme : mon directeur est en repos. À certaines heures, la soli-

tude fait du bien ; dans d'autres temps, elle pèse. » Ailleurs, elle dira : « Que la solitude me pèse, à moi qu'on accuse de l'aimer ! »

M^{lle} Vaillancourt, sous un dehors qui paraissait froid, distant peut-être, était d'une délicate sensibilité. C'est toujours à son cher cahier qu'elle confie ses déceptions : elles n'iront pas plus loin : « Mon Dieu, pourquoi avez-vous fait des cœurs si grands, et tout à côté des cœurs si petits ? Ah !... plutôt, ces cœurs se sont rapetissés, car vous ne pouvez rien faire de petit. Égoïsme, que tu fais souffrir. »

En voulez-vous un autre exemple ? « Ce matin, écrit-elle, je n'ai reçu qu'un commandement sévère, alors que j'espérais un mot d'encouragement. » Et elle n'ajoute pas un mot de plus, pas une seule plainte : elle note, et c'est tout : sa souffrance est dans son cœur, elle la garde pour elle.

Une réflexion que je cueille au hasard de la lecture explique peut-être l'attitude un peu distante de M^{lle} Vaillancourt : « On me reproche de n'être pas assez... ouverte, pas assez expansive. Je garde tout pour moi, dit-on. Moi qui crains toujours de trop parler. »

Sans vouloir abuser en donnant le texte même du « journal », je me crois excusable de vous livrer ce qu'elle disait à une religieuse qui s'étonnait qu'elle-même ne soit pas entrée au couvent : « Tout simplement, répondit-elle, pour la même raison que vous y êtes vous-même. Vous, vous êtes entrée au couvent pour faire la volonté de Dieu. Moi, je suis restée dans le monde pour faire aussi la volonté de Dieu. Nous avons le même but : Dieu. Quant au mérite, c'est à Lui de le mesurer. »

J'ai des raisons de croire cette réponse fort pertinente : elle pourra servir à l'occasion.

Octobre 1940, nous sommes en guerre. Voyez comme cette belle âme sait se donner : « 30,000 mobilisés entrent aujourd'hui aux camps pour entraînement militaire. Parmi ces jeunes gens, j'en choisis un : trouvez-moi, mon Dieu, le plus faible, le moins vaillant, le plus tenté, le moins pieux,

peu importe. Je veux que mes prières soient pour lui afin que le stage au camp lui soit une vraie école de formation. Puissiez-vous, ô mon Dieu, être toujours content de mon mobilisé... »

J'ai puisé au hasard, quelques pensées de cette ancienne maîtresse d'école qui a toujours regretté sa classe. Si elle pense à sa famille, à ses amis, à sa paroisse natale, Saint-Anselme, à son travail, c'est pour aussitôt témoigner son attachement sincère et constant pour tous ceux qu'elle considère comme les siens.

Madame Gaudet-Smet a fait un choix judicieux pour lequel elle mérite d'être félicitée et remerciée. Elle a fait du beau travail avec du beau matériel !

Comme Pierre l'Ermite, M^{lle} Vaillancourt a vécu la main dans la main de la Providence. Du 31 octobre 1883 au 8 juillet 1953, ses soixante-dix années de vie ont été fructueuses.

Au soir du tragique accident, elle a présenté à son Maître, des années bien remplies, et des mains pleines de mérite.

Anne-Marie Vaillancourt reste un modèle que Madame Gaudet-Smet a voulu nous laisser en exemple.

L'une et l'autre ont fait de la bonne besogne.

JOS. TURMEL

N. B. — On peut se procurer le volume *Anne-Marie Vaillancourt* chez les libraires ou en écrivant à : C. Vaillancourt, 59, avenue Bégin, Lévis, P. Q. Prix : \$1.00 l'unité : \$1.10 par la poste.

◆ ◆ ◆

Trois anciens aviateurs américains, se promenant à Rome, aperçoivent tout-à-coup les ruines du Colisée : « Vraiment, dit l'un d'eux, nous avons été un peu forts. »

◆ ◆ ◆

Découpé dans un hebdomadaire français :

« Il vient encore de mourir à Romorantin une personne âgée de 101 ans. Si, à bref délai, rien n'est tenté, nous risquons de perdre tous nos centenaires. »

Quelle est la première fonction de la Caisse populaire Desjardins ?

LA première fonction de la Caisse populaire est de stimuler, de recueillir, de conserver, et de remettre sur demande l'épargne des citoyens de la paroisse.

L'épargne exige, tous le savent, de l'esprit de sacrifice ; il en coûte d'épargner ; il faut se renoncer, il faut s'abstenir de certaines dépenses qu'il plairait de faire ; bien que l'homme soit intelligent et capable de prévoir, l'épargne n'en est pas pour autant une qualité naturelle de l'homme ; de sa nature, il n'est pas enclin à épargner. C'est pourquoi les citoyens ont besoin de protection, car, à certains moments, ils sont, les avaricieux exceptés, plus enclins à dépenser leur argent qu'à vouloir le garder.

La Caisse populaire est précisément cette sauvegarde. Elle doit aller au-devant de l'épargne, la solliciter, en rappeler sans cesse la nécessité à l'esprit des paroissiens, faciliter au possible les dépôts chez elle, être d'accès commode à tous.

La Caisse doit agir comme un aimant sur les épargnes, les attirer à elle pour les grouper et les protéger. Elle doit s'efforcer de les recueillir toutes. Les plus petites épargnes ont leur valeur ; les petits ruisseaux font les rivières, les sous forment les dollars. L'épargne des sous entraîne à la pratique de l'économie et de la prévoyance autant que l'épargne des dollars. La quantité d'unités finit par compter.

C'est la répétition du même acte, si petit soit-il, qui produit un résultat étonnant. Les gouttes d'eau sont peu de choses. La machine à vapeur leur a cependant donné une puissance économique incroyable. Les sous ont peu de valeur, mais la Caisse populaire, en les groupant, en fait une force et leur confère une puissance économique.

Il importe donc que la Caisse populaire, par des moyens d'éducation et de propagande appropriés, se fasse toujours présente à l'esprit des citoyens de la paroisse et qu'elle se montre attrayante à tous, les invitant à venir y déposer leurs sous comme leurs dollars, qu'elle les accueille avec joie. Il importe que toutes les parcelles d'épargne soient recueillies ; sinon, elles sont en grand péril d'être à jamais perdues. La grande mission de la Caisse est d'opérer le sauvetage des petites épargnes, fruit du travail.

Travail et épargne cheminent ensemble. Leur voie est celle du progrès économique et de la sécurité sociale. Sans le travail et sans l'épargne, impossible d'assurer l'une et l'autre. Le gaspillage, celui qui se pratique chez nous, est une plaie, une épidémie, une forme de tuberculose qui nous mine. La Caisse populaire doit être la clinique qui la combat et s'emploie à nous en prémunir. C'est en stimulant l'épargne et c'est en la recueillant qu'elle joue ce rôle. Elle doit pour cela assurer aux dépôts d'épargne la plus grande facilité.

C'est bien ce que font nos Caisses populaires paroissiales. Situées au centre de la paroisse, elles sont d'accès facile à tous. De plus, les formalités à remplir pour effectuer à la Caisse des dépôts d'épargne et opérer des retraits sont réduites à un strict minimum.

Il suffit de signer un bordereau ou un reçu selon qu'il s'agisse d'un dépôt ou d'un retrait d'épargne, et de produire au gérant ou au caissier son carnet de sociétaire afin qu'il puisse y faire les écritures et le maintenir à date.

Outre la facilité des dépôts d'épargne, la Caisse populaire Desjardins assure, comme elle le doit, la sécurité des épargnes.

C'est une deuxième règle qu'elle doit respecter pour bien remplir sa fonction première de coopérative d'épargne.

La Caisse populaire est basée sur la confiance populaire. Les sociétaires y déposent leurs épargnes s'ils ont l'assurance qu'elles leur seront remises sur demande. La conservation de leurs épargnes passe évidemment avant l'intérêt qu'ils désirent en retirer.

Rien ne doit donc être fait qui soit de nature à diminuer cette confiance des sociétaires dans la sécurité de leurs dépôts d'épargne. La Caisse populaire doit bénéficier d'une administration prudente dans l'utilisation des épargnes qui lui sont confiées. Car, en définitive, c'est elle qui établit le niveau de la confiance des sociétaires dans leur Caisse. C'est la responsabilité des administrateurs et des commissaires de crédit de coopérer ensemble au maintien de l'équilibre entre la sécurité et l'utilisation la plus grande possible des épargnes qui sont confiées à leur Caisse.

Ils ont à conserver et à protéger les épargnes. Ils ont aussi à voir à leur meilleure fructification. Et ce qui n'est pas sans compliquer leur tâche, c'est qu'ils doivent s'assurer en même temps que leur Caisse demeure en tout temps en mesure de remettre aux sociétaires sur demande leurs dépôts d'épargne. Cette faculté dont jouissent les sociétaires d'exiger en tout temps de leur Caisse le remboursement complet de leurs épargnes lui crée une situation plutôt délicate.

Voilà pourquoi la Caisse, pour se garder en équilibre stable et faire face à cette situation, ne peut guère engager plus que cinquante pour cent de ses épargnes dans des prêts à terme ; l'autre partie des épargnes sert aux opérations courantes journalières et au paiement des chèques des

sociétaires, et à des prêts à nos corps publics et à nos institutions religieuses sous forme d'obligations facilement négociables, c'est-à-dire réalisables en argent du jour au lendemain.

La Caisse populaire, comme coopérative d'épargne, stimule, recueille, conserve, protège et

remet sur demande les épargnes. Comme coopérative de crédit, la Caisse populaire assure la bonne utilisation sur place de l'épargne par la distribution d'un crédit sain, productif et moralisateur. Les buts que la Caisse populaire poursuit par son mode de distribution du crédit et d'amortisse-

ment de ses prêts par des petites remises régulières qui exigent des emprunteurs la pratique de l'économie et de l'épargne, ne diffèrent pas de ceux qu'elle se propose d'atteindre comme coopérative d'épargne.

PAUL-ÉMILE CHARRON

Un problème tragique

UN problème tragique dont une grande partie de l'humanité ne semble pas encore consciente, c'est celui de la faim qui torture des millions et des millions d'humains : la surabondance de biens matériels fait oublier aux uns la pénurie dont les autres sont les victimes. Triste état de chose qui est dû à une mauvaise répartition des terres productives et à une organisation insuffisante des cultures, et aussi à une coopération inadéquate des pays dans l'organisation efficace du commerce mondial, pour des raisons diverses qu'il serait certes long d'énumérer et d'expliquer.

L'Asie a plus que la moitié de la population mondiale et elle ne possède que le tiers des terres cultivées de notre planète. L'Amérique du nord, d'autre part, jouit, à elle seule, de 20% des terres cultivées du globe, alors que sa population n'est que de 8% de celle du monde.

De plus en plus, les pays sous-développés où règnent en masse la misère et la faim sont conscients qu'ils méritent autre chose ; ils ne croient plus, comme leurs ancêtres, à cette fatalité d'avoir à subir la faim et la misère ; ils réclament, à juste droit, un meilleur sort, et ils iront du côté de ceux qui leur témoigneront une grande sympathie et en qui ils mettront leur espoir d'obtenir avec leur aide un avenir meilleur.

L'organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations-Unies (O.A.A.) qui est née d'une conférence spéciale des Nations-Unies tenue à Hot-

Springs (Virginie, U.S.A.) en mai 1943, s'occupe activement de ce grave problème. Le Canada, qui en fait partie, s'intéresse vivement à ses travaux. Des canadiens sont membres de plusieurs commissions techniques de l'O.A.A. et ils ont même pris part à des missions techniques dans des pays sous-développés en Asie et en d'autres parties du monde.

Il importe souverainement que tous les pays s'intéressent activement à la solution de ce problème vital ; le sort du monde y est lié ; celui de la paix en dépend essentiellement. Dans une récente conférence internationale des œuvres sociales tenues à Toronto, notre ministre canadien aux Affaires extérieures nous le rappelait en ces termes clairs et précis : « Le bien-être du monde entier est gravement menacé. Les nations favorisées ne sauraient oublier que la moitié de la population du globe vit dans des régions où la faim, la maladie, la pauvreté et la misère sous toutes ses formes sont le partage quotidien de l'homme. On ne peut continuer de vivre dans le confort quand il y a de par le monde une personne sur deux qui souffre de la faim, une sur huit qui est atteinte de la malaria ; quand, dans certains pays, le taux de la mortalité infantile est de 400 par 1,000 naissances.

« Ce sont là des réalités brutales et dangereuses de notre xx^e siècle qu'on proclame si souvent le siècle du progrès social. Toutes ces réalités comportent des conséquences par trop évidentes.

« Des millions d'hommes et de femmes ont senti au cours de ces dernières années le besoin de travailler à créer un monde plus heureux et plus prospère pour tous, un monde meilleur. La science et la technologie modernes, en rapprochant les différentes régions du globe les unes des autres, ont considérablement modifié notre façon de penser. On se rend compte de plus en plus de nos jours, et d'une manière qui eût pu nous paraître inconcevable il y a cinquante ans, que les centaines de millions de gens qui composent la population actuelle du globe doivent, d'une façon ou d'une autre, s'efforcer de partager plus également entre eux les moyens de tirer parti des ressources de la terre ; que lorsqu'une région est en proie à la misère, toutes les autres doivent s'efforcer de la soulager ; que l'expérience technique et la science acquises dans les collectivités où l'industrialisation a fait de rapides progrès doivent, à la faveur de nos efforts concertés, être mises à la disposition des régions moins évoluées et moins favorisées. »

PAUL-ÉMILE CHARRON

◆ ◆ ◆

« Peu de gens sont assez sages pour préférer le blâme qui leur est utile à la louange qui les trahit. »

— ANON

◆ ◆ ◆

« La rose qui parfume croît avec les épines qui blessent. »

— SAINT-GRÉGOIRE

Service de renseignements

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Q. — Qui convoque l'assemblée générale annuelle des sociétaires de la Caisse populaire ?

R. — C'est le Conseil d'administration qui a autorité de convoquer les sociétaires en assemblée générale annuelle : il décide du jour, de l'heure et de l'endroit où cette assemblée générale des sociétaires sera tenue.

Q. — Est-ce que le Conseil d'administration est obligé de convoquer, chaque année, les sociétaires en assemblée plénière ?

R. — Les sociétaires doivent être convoqués, chaque année, en assemblée générale pour prendre connaissance du rapport des activités de la Caisse au cours de la dernière année sociale. Le Conseil d'administration doit décider lui-même de la convocation de cette assemblée générale annuelle. Et elle doit être tenue dans les soixante jours qui suivent la clôture de l'année sociale de la Caisse. Ainsi, une Caisse populaire dont l'année sociale se termine le 31 mai, devra faire son assemblée générale annuelle dans les mois de juin ou juillet. C'est là une exigence de la loi des Syndicats coopératifs de Québec. En effet, cette loi stipule, article 27 : « L'assemblée générale se réunit, chaque année, dans les soixante jours qui suivent le clôture de l'exercice social. »

Q. — Pourquoi le Conseil d'administration est-il ainsi tenu par la loi de convoquer, chaque année, les sociétaires en assemblée plénière ?

R. — La raison de cette réunion annuelle, la loi l'indique clairement, en ces termes : (article 27) « Pour prendre connaissance du compte rendu annuel pour l'exercice précédent et pour délibérer généralement sur les affaires de la société. »

Les sociétaires sont les co-propriétaires de la Caisse populaire ; elle est leur « banque » à eux. Ils ont les responsabilités inhérentes à la propriété. La première responsabilité de la Caisse populaire incombe à ses sociétaires. Tous devraient donc se faire un devoir d'être présents à cette assemblée générale annuelle de leur Caisse populaire. Car tous bénéficient, à un titre ou à un autre, de la Caisse populaire dans la paroisse. Qu'ils se fassent un point d'honneur de se rendre à l'assemblée générale annuelle de leur Caisse populaire, ne serait-ce que pour manifester leur reconnaissance vis-à-vis les membres des trois conseils ou commissions qui l'administrent et en surveillent les opérations sans exiger un seul centin, malgré les sacrifices considérables que leur impose la fidèle exécution de leurs charges. Ne croyez-vous pas raisonnable que tou-

tes les familles sociétaires de la Caisse populaire (toutes les familles devraient normalement en faire partie) se fassent représenter à l'assemblée générale annuelle de sa Caisse populaire ? Pensez-vous, Messieurs les sociétaires, que c'est encourageant pour ceux qui administrent votre Caisse, de constater que ceux qui ont bénéficié d'un emprunt de leur Caisse populaire au cours de l'année sociale sont pour la plupart absents à l'assemblée générale annuelle de leur Caisse populaire ?

Q. — Le Conseil d'administration doit donc voir à ce que l'assemblée générale annuelle soit bien préparée ?

R. — C'est le droit des sociétaires d'être bien renseignés sur les opérations de leur Caisse. C'est, par conséquent, le devoir des dirigeants de la Caisse de préparer un bon compte rendu des opérations de leur Caisse au cours de la dernière année sociale.

L'année sociale de la Caisse terminée, le gérant, dès que la chose est possible, soumet au Conseil d'administration le rapport des opérations de l'année et la situation financière en vue d'établir le partage des bénéfices à être proposé à l'assemblée générale des sociétaires. À cette séance, le Conseil d'administration fixe la date de l'assemblée générale annuelle et détermine l'endroit de sa tenue. Le gérant est bien avisé de voir à ce que cette réunion des administrateurs ait lieu le plus tôt possible, afin qu'ils aient le temps voulu pour l'aider à préparer comme il convient l'assemblée générale des sociétaires dans le délai de 60 jours prévu par la loi.

On nous permettra d'y insister, cette assemblée générale doit être bien préparée, et elle doit être tenue dans un temps et en des circonstances qui n'incitent pas à faire les choses en vitesse. Les sociétaires ont l'important devoir de connaître les services que rend leur Caisse et comment elle se comporte. Que le Conseil d'administration leur facilite la tâche : qu'il choisisse une date et un moment du jour qui conviennent le mieux à l'assemblée des sociétaires et qu'il leur accorde le temps et les explications nécessaires pour bien comprendre les rapports que les trois conseils ou commissions leur feront des activités de leur Caisse. Le Conseil d'administration élabore le programme de l'assemblée. Un programme à la fois récréatif et instructif est de nature à y attirer beaucoup de sociétaires, et s'il est bien exécuté, il contribue à rendre l'assemblée générale intéressante et fructueuse.

Il prépare un ordre du jour précis afin que l'assemblée procède dans l'ordre et évite les discussions

inutiles ou inopportunes. En voici un, à titre de suggestion :

- 1° Prière.
- 2° Souhaits de bienvenue du président et lecture de l'avis de convocation de l'assemblée.
- 3° Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle.
- 4° Rapport du Conseil d'administration par le gérant sur les activités de l'année.
- 5° Rapport de la Commission de crédit.
- 6° Rapport du Conseil de surveillance.
- 7° Demandes de renseignements, remarques, suggestions, adoption des rapports du gérant, de la

Commission de crédit, et du Conseil de surveillance.

- 8° Quittance donnée aux responsables de l'administration, et remerciements.
- 9° Adoption du taux de boni suggéré.
- 10° Fixation de la limite du capital social et de la limite des prêts sur reconnaissance de dette aux sociétaires (s'il y a lieu).
- 11° Autorisation d'emprunt au Conseil d'administration de la Caisse populaire.
- 12° Élection des officiers.
- 13° Conférence ou forum.
- 14° Chant de l'hymne national.

Consultation légale

PRÊTS SUR NANTISSEMENT AGRICOLE

Q.— *Quels droits confère le nantissement agricole ?*

R. — Un nantissement agricole donne, lorsque l'emprunteur néglige de remplir ses obligations, au créancier, et dans l'espèce, la Caisse, les droits suivants :

1° contraindre l'emprunteur à lui livrer sur demande les choses nanties qui sont les animaux domestiques décrits

dans le document, et également les produits de l'exploitation qui y sont indiqués ;

2° vendre ces choses à l'enchère après avis donné le dimanche, par affiche, à l'issue du service du matin, au moins trois jours avant la date de la vente, et déposé à la poste, sous pli recommandé, à l'adresse du débiteur.

Comme on le voit, la Caisse voit elle-même à la vente, et en avertit le débiteur suivant la manière indiquée ci-haut.

« Huit jours après la vente, la Caisse est tenue de rendre compte à l'emprunteur du produit de la vente et de remettre tout surplus restant entre ses mains, après acquittement de la dette et des frais encourus. » Les animaux de ferme et les produits qui ont été nantis sont saisissables, même si normalement, ils sont reconnus comme insaisissables par le Code de Procédure civile.

LE CONSEILLER JURIDIQUE

C'est le curé qui écrit

UN curé que je connais bien a écrit, à ses paroissiens, la note suivante que je livre à votre méditation :

« Bien chers paroissiens,

« À l'épargne scolaire doit aller une part de la sollicitude de nos prêtres, des parents et du personnel enseignant. Le Conseil de l'Instruction publique encourage l'épargne scolaire, parce qu'elle incite l'enfant à l'économie. L'économie est une vertu qui habitue l'enfant à la modération dans l'usage des biens temporels, à la tempérance dans ses plaisirs, et trempe son caractère.

« L'épargne scolaire a été réorganisée cette année d'une autre manière, plus attrayante et plus instructive, dans toutes les écoles de notre paroisse, collège et couvent compris.

« Dans quel sens les parents doivent-ils encourager l'épargne scolaire ? En donnant de l'argent pour déposer, tout simplement ? Non. En récompense ? Oui. Mais surtout, et c'est le point important, en habituant l'enfant à se priver pour déposer. Il faut que l'enfant, comme vous d'ailleurs, dépose le produit de ses propres économies, de ses propres

sacrifices. Ce n'est pas le surplus de ce qu'il n'a pas pu dépenser qu'il doit déposer, mais la part de ce qu'il a économisé en se privant de certains plaisirs, même légitimes, de certaines dépenses qu'il a réduites, par esprit de sacrifice.

« C'est le but de l'épargne scolaire. C'est le sens du sacrifice que prêtres, parents, personnel enseignant, doivent prêcher par l'épargne scolaire. »

Et le curé a signé.

Moi aussi, puisque je n'ai rien à ajouter.

JOS. TURMEL

ÉLOGE
de la
Maîtresse
de
maison

Bheureux celui qui trouve une femme courageuse. • Elle est plus précieuse que tous les trésors du monde. • Son mari peut avoir confiance en elle : / la maison ne manquera de rien. • Tous les jours elle fait son bonheur, / sans que naisse jamais la moindre mésentente. • Elle se procure la laine et le fil / et travaille d'une main joyeuse. • Elle est debout avant le jour, / pour donner à manger à toute la maisonnée / et distribuer aux servantes leur travail. • Chargée de pain, comme un vaisseau, / elle apporte ses provisions inépuisables. • Elle sait acheter un champ / et elle est capable de planter une vigne. • Elle ne craint pas l'effort ; / le travail l'a rendue robuste, / et sa lampe n'est pas éteinte de bonne heure. • Elle sait toute la valeur de ses travaux / et manie prestement l'aiguille. • Sa main est largement ouverte pour les pauvres / et jamais elle ne repousse un malheureux. • Lorsque viennent la neige et le froid, / elle ne craint pas pour ceux de sa maison, / car elle a préparé pour tous un double vêtement. • C'est elle-même qui fait ses robes / et elle est fort bien habillée. • Son mari est respecté dans le pays / et, au conseil, ses avis sont écoutés. • Elle fait aussi du commerce : / elle vend aux marchands la toile qu'elle a tissée. • Sa vaillance et son perpétuel sourire font sa beauté. • Elle ne babarde pas inconsidérément / et sait se taire plutôt que de dire du mal. • Elle sait diriger sa maison / et ne mange pas son pain à ne rien faire. • Ses enfants sont heureux d'avoir une telle maman, / ils peuvent bien la bénir / et son mari peut chanter ses louanges. • « On trouve beaucoup de bonnes maîtresses de maison, / mais toi tu les dépasses toutes ! » • La coquetterie est trompeuse et la beauté passe vite ! / la femme qui aime Dieu est la seule qui donne le bonheur. • Celle-là mérite d'être honorée / et son humble travail de ménagère vaut toutes les gloires du monde.

« Livre de la Sagesse » (Prov. 31)